AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1029
FR0000072399-FS0506

2 mai 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LE BELIER

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 avril 2016, la société Copernic[1] a déclaré à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 3 avril 2016, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société LE BELIER et détenir à cette date et à ce jour 3 796 771 actions LE BELIER représentant 7 593 542 droits de vote, soit 57,68% du capital et 71,13% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

Le groupe familial Galland a, à cette occasion, franchi en hausse, le 3 avril 2016, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société LE BELIER et détient, au 3 avril 2016 et à ce jour, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés par actions simplifiée Le Bélier Participations et Copernic qu'il contrôle, 3 809 532 actions LE BELIER représentant 7 617 754 droits de vote, soit 57,88% du capital et 71,35% des droits de vote de cette société[2] répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Copernic[1]	3 796 771	57,68	7 593 542	71,13
Le Bélier Participations[3]	10	ns	10	ns
Famille Galland	12 751	0,19	24 202	0,22
Total groupe familial Galland	**3 809 532**	**57,88**	**7 617 754**	**71,35**

———

[1] Détenue à hauteur de 99,2% par Galilée, elle-même contrôlée à 91,2% par Le Bélier Participations, et 0,8% par des managers du groupe LE BELIER.
[2] Sur la base d'un capital composé de 6 582 120 actions représentant 10 676 124 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Contrôlée par la famille Galland.